

# Compte-rendu des assemblées générales des actionnaires du 10.05.2023

## 1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum des voix ayant été atteint dès la première convocation, l'assemblée générale extraordinaire, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a donc bien eu lieu le 10.05.2023 à 15h00, sans qu'il ait été nécessaire de convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 16.556.135 actions, soit 50,40% du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées. Le détail desdites propositions, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée seront disponibles très prochainement sur le site internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

## 2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2022, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a eu lieu le 10.05.2023 à 15h30.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 16.556.085 actions, soit 50,40% du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées. Le détail desdites propositions, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée seront disponibles très prochainement sur le site internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

### 1. Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels sociaux de Cofinimmo clôturés au 31.12.2022, en ce compris l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat 2022 repris dans le document d'enregistrement universel (incluant le rapport financier annuel et le rapport RSE) doit être modifiée pour tenir compte du transfert de 5.664 actions propres dans le cadre du plan de rémunération à long terme des membres du comité exécutif. L'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2022 s'établit dès lors comme repris dans le tableau ci-dessous.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende de 6,20 EUR brut (4,34 EUR net) par action aux actionnaires (coupon n° 38). Il est précisé que les 25.911 actions propres détenues par la société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la société elle-même.

**Affectation définitive du résultat (x 1.000 EUR)**

<b>A. RÉSULTAT NET</b>	<b>481.657</b>
<b>B. TRANSFERT DE/AUX RÉSERVES</b>	<b>-277.588</b>
<b>Transfert à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers</b>	<b>-99.004</b>
<i>Exercice comptable</i>	<i>-99.004</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	
<b>Transfert à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers</b>	<b>0</b>
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	
<b>Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement</b>	<b>0</b>
<b>Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée</b>	<b>0</b>
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
<b>Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée</b>	<b>-190.735</b>
<i>Exercice comptable</i>	<i>-190.735</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
<b>Transfert aux autres réserves</b>	<b>-20</b>
<b>Transfert du résultat reporté des exercices antérieurs</b>	<b>12.171</b>
<b>C. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL</b>	<b>-133.536</b>
Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1 <sup>er</sup> , alinéa 1 <sup>er</sup> de l'Arrêté royal du 13.07.2014	-133.536
<b>D. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL AU TITRE DE L'EXERCICE - AUTRE QUE C.</b>	<b>-70.533</b>
Dividendes	-70.145
Plan de participation	-388
<b>E. RÉSULTAT À REPORTER</b>	<b>155.853</b>

**2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2022**

Le Conseil d'administration a décidé d'offrir aux actionnaires le choix entre le paiement du dividende de l'année 2022 en actions nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le paiement en numéraire et la livraison des titres seront effectués à partir du 05.06.2023.

Les modalités du dividende mentionné ci-dessus, notamment concernant le dividende optionnel, sont précisées aujourd'hui dans un communiqué de presse distinct.

**3. Approbation du rapport de rémunération**

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2022.

**4. Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'assemblée générale a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Benoit Graulich, en qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027. Il continuera ses fonctions de président du Comité d'audit.

**5. Nomination d'un administrateur**

L'assemblée générale a nommé Monsieur Jean Hilgers, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2027. Monsieur Hilgers sera aussi membre du Comité d'audit.

**Jean Hilgers** (né en 1963, nationalité belge) a obtenu un Master en Management à l'Université Catholique de Louvain en 1986 et a terminé avec succès en 2022 un International Directors' program à l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires) à Fontainebleau.

Il est Président du Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain et de l'assemblée générale de l'Hôpital Saint-Luc depuis 2007. Il est également membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit de la Fondation Roi Baudouin.

Monsieur Hilgers a débuté sa carrière notamment comme conseiller du Premier Ministre en 1989, puis comme chef de cabinet adjoint du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires économiques et de la Justice en 1992. Ensuite, il a été chef de cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances en 1998. Il a acquis une vaste expérience dans la supervision et la réglementation bancaire et des assurances, en matière de gestion financière et de gestion des risques, par l'exercice de fonctions dirigeantes à la Banque Nationale de Belgique de 1999 à mars 2023. Il a également acquis une vaste expérience dans d'autres secteurs hautement réglementés comme les aéroports (administrateur à Brussels Airport pendant 6 ans) et les médias (administrateur et Président du Comité d'audit de la RTBF pendant 15 ans).

**6. Autres propositions à l'ordre du jour**

Les autres propositions à l'ordre du jour ont également été approuvées par l'assemblée générale ordinaire.

### Pour tout renseignement :

**Philippe Etienne**  
Head of External Communication  
Tél. : +32 2 373 60 32  
[petienne@cofinimmo.be](mailto:petienne@cofinimmo.be)

**Lynn Nachtergaele**  
Head of Investor Relations  
Tél. : +32 2 777 14 08  
[lnachtergaele@cofinimmo.be](mailto:lnachtergaele@cofinimmo.be)

### À propos de Cofinimmo :

Depuis près de 40 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 6,3 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. 'Caring, Living and Working – Together in Real Estate' est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 4,5 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 160 personnes à Bruxelles, Paris, Breda, Francfort et Madrid.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.



[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez-nous sur :

